

*Le Grand Nord.* — Les travaux de construction du chemin de fer du Grand Nord sont repris depuis quelque temps. Les sous-entrepreneurs, MM. Doral et Murry, ont actuellement 250 hommes occupés à construire la section de Sainte-Julienne à Montcalm. Cette section longue de 10 milles, sera en opération vers le mois d'août prochain. Montcalm sera alors relié à Saint-Jérôme et il ne restera que 65 milles de chemin à construire pour atteindre le chemin de fer des Basses-Laurentides.

Le Grand-Nord est destiné à aider puissamment à la colonisation du Nord de la province. Il reliera cette région avec celle de Saint-Maurice et, par les Basses-Laurentides et le chemin de fer du Lac Saint-Jean, à la ville de Québec. D'un autre côté, par l'embranchement de Rawdon du chemin de fer de ceinture de Montréal, il donnera à cette région un moyen facile d'atteindre la métropole, pendant que la même ligne avec ses raccordements au Canada Atlantique et au New-York Central, lui ouvrira, si besoin en est, la route des Etats-Unis.

*L'industrie laitière dans le comté du Saguenay.* — En face des brillants résultats obtenus au moyen de l'industrie laitière dans le comté de Chicoutimi, nos voisins du comté du Saguenay veulent tenter la même expérience et font preuve d'esprit d'initiative en établissant plusieurs fabriques cette année.

L'an dernier, le rév. M. Guay, curé des Bergeronnes, établissait la première fabrique du comté. Comme on le pense bien et comme cela est arrivé partout ailleurs, le résultat n'a pas été extraordinaire. Cependant, le dévoué curé n'a pas été découragé par ce premier insuccès et il ouvre de nouveau sa fabrique avec des perspectives bien encourageantes cette année. Ce qui surtout est de nature à lui donner satisfaction, c'est de voir les curés voisins suivre son exemple et encourager les cultivateurs à établir des industries dans leurs paroisses. Cette année il y aura une nouvelle fabrique à Sacré-Cœur, établie par Chs Lapointe, de Bagotville et une autre aux Escoumains, dans laquelle le rév. M. Lavoie, curé de la localité, a des intérêts.

Au petit Saguenay, les MM. Hippolyte Tremblay, dont on connaît l'esprit d'entreprise, veulent bien faire quelques sacrifices personnels et établir eux-mêmes une fabrique, modeste en apparence, mais destinée à rendre de grands services aux dix-huit cultivateurs de la localité. Si on ajoute la fabrique de l'Anse Saint-Jean, qui fait réellement partie du comté de Saguenay, on se trouve avec cinq fromageries dans le comté de Saguenay.

Nous remettons ceux qui peuvent avoir des doutes sur le succès de ces établissements à quelques années d'ici. On verra, qu'avant longtemps, le comté de Saguenay aura lui aussi son titre de comté agricole et qu'il saura s'en rendre digne.

Que nos voisins s'unissent, qu'ils sachent reposer en leurs curés si dévoués à leurs intérêts toute la confiance à laquelle ils ont droit, et le succès est assuré. — *Progrès du Saguenay.*

*Avis aux propriétaires de beurreries.* — Les rapports à faire, pour toucher la prime accordée pour la fabrication du beurre en hiver, devront être transmis au département de l'Agriculture dans un délai raisonnable. Tout rapport adressé au département après le mois de juin pour des opérations de l'hiver précédent ne sera plus accepté.

Les propriétaires de beurreries sont priés de prendre note de cet avis pour éviter tout mécompte.

*La vente du fromage.* — On sait que tout particulièrement en Australie, il se fait des efforts considérables pour introduire sur les marchés d'Angleterre les produits de l'industrie laitière, tant pour le fromage que pour le beurre dont on a amélioré davantage les qualités. Aussi l'exportation de ces produits laitiers est-elle de plus en plus considérable et elle sera de nature à nuire à la vente de ces mêmes produits en Angleterre et fabriqués dans la province de Québec, pour peu que les fabricants ne s'appliquent pas à expédier le fromage et le beurre en Angleterre, de manière à assurer leur bonne conservation jusqu'au temps de la vente sur les marchés de ce pays.

Ce dont se plaignent les acheteurs en gros de ces produits canadiens en Angleterre, c'est que le fromage est expédié dans de mauvaises conditions, et surtout les derniers envois qui en ont été faits, au point que de ce moment il y a eu diminution dans le prix de vente de ce fromage, uniquement parce qu'il a été expédié trop tôt après avoir été fabriqué.

C'est donc un mauvais calcul et un grand tort fait à la vente du fromage que d'envoyer en Europe du fromage vert.

Le moyen d'assurer au fromage canadien sa réputation de l'année dernière, c'est de ne pas envoyer le fromage sur les marchés étrangers, avant qu'il soit suffisamment mûr, c'est-à-dire quinze à dix-huit jours au moins, après sa fabrication.

— Pendant que la Colombie Anglaise est inondée, plusieurs districts de Manitoba sont réduits à la sécheresse, qui, si elle se continue, pourra être désastreuse pour la récolte du blé.